

Berges de Seine : Réaction d'Emmanuel Grégoire à la décision de la Cour d'appel

Vous trouverez ci-dessous la réaction d'Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la Maire de Paris, à la décision rendue lundi par la Cour administrative d'appel de Paris sur la piétonisation des berges de Seine rive droite.

« Mesdames, Messieurs,

Comme vous l'avez appris en milieu d'après-midi, le feuilleton des berges de Seine, qui anime le débat public et anime vos rédactions depuis déjà deux ans, se poursuit. Permettez-moi d'abord de revenir sur les précédentes étapes.

En octobre 2016, la Maire de Paris a pris un arrêté portant création d'une aire piétonne sur les berges de la rive droite de la Seine. Nous savions dès le début que cette mesure innovante ne serait pas simple à appliquer sur un plan juridique.

Cet arrêté a ainsi été contesté devant la juridiction administrative par plusieurs élus de l'opposition municipale, dont le Maire du 1er arrondissement, par la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, ou encore par des riverains.

Le Tribunal administratif a fait droit aux arguments développés par ces opposants par un jugement rendu le 21 février 2018. La Ville de Paris a fait appel de cette décision, donnant lieu au jugement de ce jour.

Évidemment, nous aurions aimé un dénouement heureux dès aujourd'hui. Malheureusement, la Cour administrative d'appel n'a fait que confirmer le jugement de première instance.

Nous allons donc devoir patienter encore un peu avant de clore le volet administratif de cette mesure emblématique et d'utilité publique. Nous nous réjouissons toutefois des avancées obtenues.

Première avancée : les conclusions du rapporteur public étaient intégralement favorables à la Ville de Paris, ce qui nous conforte dans nos arguments.

Deuxième avancée : les points litigieux se sont réduits comme peau de chagrin. La Cour administrative d'appel reconnaît ainsi que l'étude d'impact conduite par la Ville de Paris était bien

facultative, et c'est une véritable victoire pour nous, mais la Cour souligne que cette étude aurait dû être plus approfondie.

Nous en sommes donc à débattre du contenu d'un document facultatif.

Nous allons, bien entendu, nous pourvoir en Conseil d'Etat car nous continuons à penser que nos arguments sont fondés.

Notre conviction, c'est que nous avons gagné ces deux dernières années la bataille culturelle sur ce sujet essentiel. Les berges piétonnes sont un acquis, soutenu par une immense majorité des Parisiens. Même les élus de l'opposition ne demandent plus le retour des voitures. Plus de 2,4 millions de visiteurs s'y sont rendus en deux ans.

Depuis la mise en œuvre de cette mesure, la circulation automobile a baissé de 10 % à Paris intramuros. La qualité de l'air s'améliore de façon corrélée, avec - 17 % par exemple sur la station quai des Célestins mesurés par Airparif entre avril 2016 et avril 2017.

Il ne reste donc plus qu'à trouver le bon cadre juridique pour que cette piétonnisation soit pérenne. À ce titre, nous pensons que le deuxième arrêté, en vigueur depuis mars 2018, peut être le bon cadre juridique.

Ce deuxième arrêté, nous avons pu le mûrir davantage que le premier, nous l'avons conçu grâce à des échanges soutenus avec le Préfet de Police et le gouvernement. Il est aussi le fruit d'une longue réflexion conduite avec l'Unesco.

Nous verrons jeudi si le tribunal administratif confirme sa légalité. Si c'est le cas, la piétonnisation des berges sera enfin définitive. Si ce n'est pas le cas, nous continuerons à travailler pour trouver le cadre juridique approprié.

Ce n'est pas la première fois qu'un projet à Paris connaît une vie administrative complexe, il n'empêche que nous considérons que cela reste une nécessité, c'est le sens de l'histoire.

C'est le sens de l'action de tous ceux qui ont mis l'environnement et la lutte contre la pollution au cœur de leur engagement, à l'heure où l'urgence environnementale s'impose dans les consciences.

Toutes les grandes villes, en France et partout dans le Monde œuvrent à la transformation de leur modèle de développement, pour le rendre plus soutenable et respectueux de la santé de nos concitoyens.

C'est un combat difficile, il mérite qu'on le mène, il n'y a pas d'autre alternative que d'y parvenir. Nous sommes déterminés à réussir. »